

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social UNSA ITEFA -39/43 quai
André Citroën – 75902 PARIS CEDEX 15
Courriel : itefa@unsa.org

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DU 10 NOVEMBRE 2016

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP, l'UNSA ITEFA (Travail) a prononcé la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Présidente,

► **Systeme de gestion Renoir RH**

L'UNSA ITEFA alerte, à nouveau très fermement sur la situation qui devient « explosive » en AC qu'en SD pour les gestionnaires, qui rencontrent nombre de difficultés dans l'exercice de leur mission, pour les agents, qui subissent des retards dans leur reclassement et leur avancement d'échelon (notamment les catégories C promues lors des CAP du premier semestre attendant encore leur changement d'échelon ou de grade).

L'administration nous a expliqué la performance de ce programme mais elle a précisé qu'il faut fiabiliser les données exportées des trois systèmes de gestion dont celui de Synergie RH soit : sur les trois versants ministériels 32 000 dossiers.

Les difficultés rencontrées auraient pour origine le fait que l'application RENOIR RH n'aurait pas pris l'ensemble des données des systèmes de gestion antérieurs, malgré les recommandations réitérées des agents utilisateurs. Face aux difficultés et anomalies rencontrées dans la prise des actes individuels, l'administration précise que deux contrôles sont opérés l'un dit « de surface » l'autre dit « en profondeur ».

Pour l'UNSA-ITEFA, ces deux opérations représentent, in fine, le contrôle de 64 000 dossiers individuels !

Elle rappelle que la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) se fait au 1er janvier 2017 avec :

- la transformation de prime en points pour nombre de corps,*
- le repyramidage des grilles de rémunérations dont celle des catégories C qui passe de quatre grades à trois grades,*
- la gestion des départs en retraite prévisible (les reconstitutions de carrière ne va-t-elle pas « emboliser » l'application ?*

Pour autant, les agents seront payés sur le dernier arrêté de promotion (corps – grade – échelon) détenu par ce service. Quid des arrêtés de mise à jour ?... Ainsi n'auront-ils seulement perçu l'augmentation de la valeur du point de juillet dernier et celle de février 2017...

L'UNSA ITEFA rappelle que ce retard est considérable dans la prise des arrêtés individuels : cette situation n'est pas acceptable au regard du pouvoir des catégories C ce d'autant plus, qu'aucun plan de transformation de C en B n'est pas encore prévue.

► CAP

L'UNSA ITEFA constate que dans les régions reconfigurées, la majeure partie des administrations ont établi des listes fusionnées, alors que le DRH avait acté dans cette instance et en CTM que nous fonctionnerions selon l'ancien système pendant les deux années qui suivent la mise en place de la réforme territoriale avec la particularité de voir apparaître sur les listes des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}... ex aequo.

L'UNSA ITEFA dénonce l'absence de visibilité qui est d'autant plus significatif que n'apparaît pas clairement le classement et le droit de tirage dans chaque ex-région présentée dans cette instance.

Pour L'UNSA ITEFA, ce manque de visibilité ne nous permet pas d'identifier d'éventuelles irrégularités dans le classement et les droits de tirage, ni de garantir un traitement égalitaire des agents inscrits sur les tableaux d'avancement.

L'UNSA ITEFA tient à faire remarquer que dans les DIRECCTE et DIECCTE, les entretiens professionnels sont souvent des « copiés-collés » d'une année sur l'autre, et constate une réelle « pauvreté » rédactionnelle. L'UNSA ITEFA insiste pour que la formation aux entretiens professionnels soient d'une part proposée obligatoirement aux nouveaux évaluateurs et d'autre part qu'une mise à niveau soit faite régulièrement afin de conforter la formation initiale. Dans l'hypothèse où ces conditions ne seraient pas réunies concernant la régularité annuelle de ses entretiens, l'administration ne peut pas se prévaloir de ce manquement pour écarter les agents de toute promotion au motif que le dernier entretien professionnel est trop ancien.

D'ailleurs, il doit être rappelé aux services que concernant les entretiens professionnels doivent être menés par le responsable de service directe et non par les supérieurs hiérarchique N+1, comme cela semble se faire dans de nombreuses régions.

L'UNSA ITEFA souhaite entendre l'administration sur les problématiques précitées et que ces réponses puissent être inscrites au procès verbal de cette commission.

L'UNSA ITEFA demande que ces réponses soient inscrites au procès verbal de cette CAP.

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

BONNAFOUS

FORMATION RESTREINTE

Point n° 1 : Tableau d'avancement au titre de l'année 2017 au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

Point n° 2 : Tableau d'avancement au titre de l'année 2017 au grade AAP2

La CAP était présidée par Mme BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur à la DRH.

* * * * *

POINT 1 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADA1 AU TITRE DE 2017

▪ Calcul du nombre de postes offerts à la promotion

Taux de promotion : 25 % des promouvables.

Changement de calcul pour 2017

☞ Jusqu'à présent le calcul se faisait sur le nombre d'agents promouvables à l'année N-1 (c'est-à-dire au 31 décembre 2016 pour un avancement au titre de 2017).

Or la DGAFP a préconisé dans sa circulaire sur les ratios la prise en compte du nombre de promouvables sur l'année N.

Le ratio se calcule donc sur le nombre de promouvables au 31 décembre 2017, soit $193 \times 25\% = 48,25 - 3,64$ (report 2016) = 44,61 postes arrondis à 44 postes offerts à la promotion.

Report 2017 sur 2018 : 0,61

▪ Conditions à remplir au 31/12/2017 : être adjoint administratif de 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2017. (193 agents proposables).

STRUCTURES	Promouvables	Postes offerts
AC	32	7
COHESION SOCIALE	51	12
ARS	59	14
TRAVAIL	30	7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	15	4
DETACHES	6	0
TOTAL	193	44

Avis favorable pour le projet de tableau d'avancement suivant
(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreurs ou omissions)

ADMINISTRATION CENTRALE	
DVC	GARICHI Samiha MEYRONEINC Jérôme
DGCS	BEN JAFFAR Geneviève
DGOS	HIRON Hortense
DGP	POIX Pascal
DRH	GERMANY Tanguy
DSS	ALAMKAN Lyne Agnès

ARS		
REGIONS	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	BRUN Cindy	DDARS 73
CORSE	LAFAGE-CERF Emmanuelle	ARS 20
GRAND EST	AYACHI Kawtar MALTRAIT Peggy	ARS 51 DDARS 55
HAUTS-DE-FRANCE	LOMBART Laura WAILLIEZ Aurélie	ARS 59 DDARS 59
ILE-DE-FRANCE	RAMASWAMI Padmini DE-ARAUJO Emilie	DDARS 94 DDARS 92
OCCITANIE	HEMALI Fatiha	DDARS 30
NORMANDIE	PATUROT Edouard	ARS 14
PAYS-DE-LA-LOIRE	DOS SANTOS TARRINHA Caroline	DDARS 49
PACA	MATOUG Nadia MIROGLIO Christiane	ARS 13 ARS 13
DOM	MARGUERITE Jean Yannick	ARS 974

COHÉSION SOCIALE		
REGIONS	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DHONDT Christine	DDCS 26
GRAND EST	PASCUTTINI Régine	DDCSPP 68
HAUTS-DE-FRANCE	BOUCHER Karine POCHET Magalie	DDCS 60 DDCS 59
ILE-DE-FRANCE	HONNONS Emeric Aurélien MARCEL Yohan BELFORT Ervane	DDCS 78 DRJSCS 75 DDCS 93
OCCITANIE	BOISIER Brigitte CALMON Véronique AYNIE Annick	DRJSCS 34 DDCS 34 DDCS 66
PACA	MOULAY ALI Lylas	DDCS 06
DOM	COMPPER Reinette Reine	DJSCS 971

ÉTABLISSEMENT ET DÉTACHÉS	
AFFECTATION	NOM ET PRENOM
EHESP	OLIVIER Séverine GAROND Caroline
INJA	TOUATI Farida
INTEFP	BREUGNOT-COGNARD Sylvie

DIRECCTE		
REGION	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
GRAND EST	TINTINGER Isabelle	UD 57
	JACQUOT Ophélie	DIRECCTE 51
ILE-DE-FRANCE	KONE Fatima	UD 94
	GUENDOUZ Nabila	UD 78
	FALGAYRAC Mélinda	UD 77
	MEITE-DUPIN Mariama	UD 75
DOM	AMSING Annick	DIECCTE 974

* * * * *

POINT 2 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP2 AU TITRE DE 2017

▪ Calcul du nombre de postes offerts à la promotion

Taux de promotion : 14 % des promouvables.

☞ Jusqu'à présent le calcul se faisait sur le nombre d'agents promouvables à l'année N-1 (c'est-à-dire au 31 décembre 2016 pour un avancement au titre de 2017).

Or la DGAFP a préconisé dans sa circulaire sur les ratios la prise en compte du nombre de promouvables sur l'année N.

Le ratio se calcule donc sur le nombre de promouvables au 31 décembre 2017, soit $1\ 311 \times 14\% = 183,54 + 0,74$ (report 2016) = 184,28 arrondis à **184 postes offerts à la promotion.**

Report 2017 sur 2018 : 0,28

▪ Conditions à remplir au 31/12/2017 : être **adjoint administratif de 1^{ère} classe**, au **5^{ème} échelon** et compter au moins **6 ans** de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2017.

STRUCTURES	Promouvables	Postes offerts
AC	133	20
COHESION SOCIALE	305	42
ARS	309	44
TRAVAIL	503	70
ETABLISSEMENTS PUBLICS	35	7
DETACHES	26	1
TOTAL	1 311	184

Avis favorable pour le projet de tableau d'avancement suivant
(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreurs ou omissions)

ADMINISTRATION CENTRALE	
DVC	LAVOINE Eric MOULINOT Sylvie HUSSON Sylvie MASPIMBY Josiane
CNS	SEBIANE Nolsadate
DARES	BOUGUEROUA Samia
DFAS	GALVEZ FERNANDEZ Manuel POGUT William
DGCS	MARC Sabine
DGEF	CHAGNEAU Patricia
DGEFP	BURLON Delphine* (*si admise SA, CAMUS Jean-Pierre, DFAS)
DGS	BELFERROUM Abdeloiheb SAINT-AURET Monique
DGT	DAVID Isabelle
DRH	DELAFLORE Marie-Rock KOUSSOU Sarah GAUTHIER Magali HAETTY Catherine
DSS	KICHENASSAMY Dévaradjou
SG	LAPORTE Marie-Hélène

ARS		
REGION	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	MONIER Isabelle	DDARS 63
	DELEAZ Nicole	ARS 69
	DUMAS Brigitte	DDARS 07
	TAVERNIER Noëlle	ARS 69
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DE LIMA Elisabeth	DDARS 71
	JEANBOURQUIN Josiane	ARS 25
BRETAGNE	JUHEL Christelle	ARS 35
	LEMBART TILLARD Colette	ARS 35
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	PIERRE Isabelle	DDARS 37
	RAVEZ Betty	ARS 45
CORSE	BIANCHI Roberte	ARS 2A
GRAND EST	DAVAL Virginie	DDARS 57
	WEISS Céline	ARS 67
	MENTRE Danièle	ARS 54
HAUTS-DE-FRANCE	FEKKIR Saliha	ARS 59
	FREPPAZ-RYBA Laëtitia	ARS 80
	VEZIER Christiane	ARS 59
	LABROUSSE André	DDARS 60
ILE-DE-FRANCE	ANDRE Martine	ARS 75

	DI GLERIA Maryse GOVINDIN Nicole VIEZ Christina FOUILLARD Nicole BAGHUELOU Nadège LASPRESES Jérôme	DDARS 92 DDARS 75 DDARS 95 DDARS 77 DDARS 93 DDARS 78
NORMANDIE	MAZIERE Ghislaine CARDIN Emmanuel	DDARS 61 DDARS 50
NOUVELLE AQUITAINE	AVELANGE Marie Ange BELARCHE Nelly SANCERNI Catherine	DDARS 17 DDARS 47 ARS 33
OCCITANIE	BENIFEI Valérie CABROL Isabelle* (*si admise SA, RAT Isabelle, DDARS 65) AULIE Nicolas	DDARS 11 DDARS 81 DDARS 46
PAYS-DE-LA-LOIRE	BULICH Fabienne DA SILVA BRITO Nadine	ARS 44 DDARS 53
PACA	MAILLEBUAU Ghislaine ROUX Murielle MAILLET Marc ILPIDE David	DDARS 83 ARS 13 DDARS 05 DDARS 84
DOM	MERLO Michelle HERACLIDE Délice EMILE Colette AMPLE Brigitte PANECHOU Rose-May	ARS 971 ARS 972 ARS 973 ARS 974 ARS 974

COHÉSION SOCIALE		
REGION	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DELRIEU Christian PRADIER Catherine GRECH Laurent MARINO Nathalie	DDCSPP 15 DRJSCS 63 DDCS 69 DRJSCS 69
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	METROT Marinette SIMON Emmanuelle POLETTI Jeanine	DDCSPP 39 DDCS 21 DRJSCS 25
BRETAGNE	PINEY-NEDELEC Annie RENE-GOD Cécile	DRJSCS 35 DDCS 22
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	BONVILLE Bruno CAZZANTI Isabella	DDCS 37 DDCSPP 41
CORSE	ROCCHESANI Laurence	DDCSPP 2B
GRAND EST	MOUJEARD Marie ACKERMANN Angélique SOYER Claudine	DDCS 54 DDCS 54 DDCSPP 68
HAUTS DE FRANCE	PETIT Michel BILLE Dominique SAINT-SOLIEUX Martine BERTRAND Linda	DDCS 02 DDCS 59 DDCS 80 DDCS 60
ILE-DE-FRANCE	ROUSSEAU Annie	DDCS 93

	HAMDOUN Najia SADI-AHMED Amal BALUD Jeanne BOSSARD-SADI Morgane KHEMRI Monéra NICOLAS Bruno	DDCS 92 DDCS 75 DDCS 91 DDCS 94 DDCS 77 DRJSCS 75
NORMANDIE	FERRUT Laurent BELLEMERE Corinne	DDCS 14 DDCS 27
NOUVELLE AQUITAINE	LAMEYRE Catherine JUDE-BONTEMPS Véronique COFFINEAU Corinne CURTI Véronique	DDCSPP 87 DRJSCS 87 DRJSCS 75 DDCSPP 79
OCCITANIE	CAMUS Bernard MURCIA Marie-Françoise LELAURIN Cécile	DDCSPP 48 DRJSCS 31 DDCS 34
PAYS-DE-LA-LOIRE	BEDOUIN Muriame	DDCSPP 53
PACA	NAPPO Sylvie MAGGIO Anne ROGER Ghislaine ROBILLARD Martine	DDCS 13 DDCS 83 DDCS 83 DDCS 13
DOM	JOSPITRE Remise SAUVAGE Véronique	DJSCS 971 DJSCS 974

ÉTABLISSEMENTS ET DÉTACHÉS

CREPS AUVERGNE	DEROUCHY Thierry
EHESP	BRIAND Fabienne FRAYARD Olivier SOUFFOIS Sophie
INJA	JEUNEU Catherine
INJS 33	BLANC Nathalie
INTEFP	FABRE Christine
SPM	SANTAKI Houria

DIRECCTE

REGION	NOM ET PRENOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	PAUTET Valérie	UD 01
	POUGET Marie-Christine	UD 63
	PAYRE Réjane	UD 69
	ORECCHIA Hélène	UD 38
	CORREDERA Jocelyne	UD 69
	GUILLOT Gilles	UD 69
	MATHEY Médina	UD 38
	VACHERON Josiane	UD 42
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	LAURENT Thérèse	UD 25
	AMEZQUITI Malika	UD 58
BRETAGNE	JOISELLE Françoise	UD 29
	COTTIER France	UD 35

	JAZUEL Catherine* (*si admise SA, BOISNARD Patricia, UD 35) BRETON Patrick	DIRECCTE 35 UD 29
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	FALLOU Chantal PETRE Odile	UD 28 UD 41
CORSE	PRUNETTI Catherine	DIRECCTE 2A
GRAND EST	GAYER Danièle SOGNY Martine SCHOUMAKER Nathalie COLELLA Marina CARRE Martine ARBITRAGE MINISTRE	UD 57 UD 68 UD 08 UD 57 DIRECCTE 67
HAUTS-DE-FRANCE	BERROYER Patricia GROSSEMY Peggy PRUVOST Muriel FERREY Karine DERONE Yves VAN BEVEREN Isabelle FARESCOUR Christine	UD 62 UD 59 UD 62 UD 02 UD 59 UD 62 UD 60
ILE-DE-FRANCE	MAZELLE Didier GODET Cécilia LE MENN Véronique CROZET Marie-Noëlle MAUPIN Philippe BONNO Edith ADELE Hortense PLACERDAT Roger ALPHY Désiré NIANGANDOUMOU Chantal CHAGH Naziha OLIVE Christine GILLOT Patricia MUGENS Sandrine MAHIEDDINE Keltoum	UD 75 UD 75 UD 91 UD 92 UD 75 UD 94 UD 75 UD 95 DIRECCTE 75 UD 75 UD 78 UD 91 UD 77 UD 92 UD 93
NORMANDIE	BECQUET Christel DAVID Karine HARIVEL Marie-Françoise VANHAM Catherine	UD 14 UD 76 UD 14 UD 27
NOUVELLE AQUITAINE	FAVROU Stéphanie LETHUILLIER Michèle BAUDRIT Sylvette BOUTOT Delphine	UD 17 UD 33 UD 24 UD 19
OCCITANIE	GOSSARD Geneviève SOJOL Dominique POUEYMIDANET Martine LEON Marie-Françoise CABIOCH-HIVANHOE Marie-Brigitte	UD 65 UD 30 UD 31 UD 66 DIRECCTE 31
PAYS-DE-LA-LOIRE	JEAN Patrick DUPAS Monique ELISABETH Marie-Christiane PERRAUD Sylvie	UD 44 UD 44 UD 49 DIRECCTE 44
PACA	BELHADJ BENZIANE Samia*	UD 13

	(*si admise SA, HARTZ Geneviève, UD 83) PALMIERI Brigitte-Marie CHARLAIX Pietra LONG Sabine	UD 13 UD 06 UD 13
DOM	GIRARD Juliette ANTONIO Sylvette ALOIKE Taitesi RESEDA Sabrina	DIECCTE 971 DIECCTE 972 DIECCTE 973 DIECCTE 974

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS JOINDRE À LA FÉDÉRATION UNSA ITEFA
COURRIEL : itefa@unsa.org

VOS ÉLUS

Francine FONTMARTY ☎ 05.53.02.88.20 T

Marie-Laure COPP ☎ 03.25.74.17.83

Daniel CARLIER ☎ 03.88.75.87.29) T

T : Travail

Simone BERLINGHI ☎ 04.88.04.09.05

Sylvie ROUMEGOU ☎ 01.40.56.56.88

Annie ZAJAC ☎ 01.72.71.68.04



**Le choix d'un
combat positif**